

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-1043 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

EAU 17
PARC ATLANTIQUE
131 COURS GENET - BP 50517
17119 SAINTES Cedex
SIREN : 251701819

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : B*

Un organisme de type B est un organisme fournissant des services d'inspection exclusivement à son organisation mère.

A type B body is a body supplying inspection services only to its parent organization.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1043 rév. 7

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/08/2023**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/07/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,
Hélène GIBIERGE

Validé par Hélène GIBIERGE le 26/07/2023

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1043 Rév. 6.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1043 Rév. 6.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1043 rév. 7

Organisme d'inspection accrédité :

EAU 17

PARC ATLANTIQUE
131 COURS GENET - BP 50517
17119 SAINTES Cedex

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /

12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.1.1b	Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle <i>Limité aux canalisations d'un diamètre intérieur inférieur ou égal à 600 mm</i>	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé

12.1.1c	Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages <i>Limité aux canalisations d'un diamètre intérieur inférieur ou égal à 600 mm</i>	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé
---------	---	---

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à EAU 17

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de Saintes	PARC ATLANTIQUE 131 Cours Genêt - BP 50517 17119 SAINTES Cedex

Date de prise d'effet : **01/08/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1043 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr